Villeneuve d'Ascq, vendredi 7 avril 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'une convention pour la prévention de la santé mentale

Sous l'impulsion de la Ville de Villeneuve d'Ascq, l'Agence Régionale de santé (ARS), l'Établissement public de santé mentale de l'agglomération lilloise (EPSM), les communes d'Anstaing, Baisieux, Chéreng, Forest-sur-Marque, Gruson, Tressin et Willems, signent le 12 avril 2023 une convention constitutive d'un Conseil intercommunal de santé mentale. La signature aura lieu au sein de l'Hôtel de Ville de Villeneuve-d'Ascq.

La crise sanitaire comme catalyseur des problèmes de santé mentale

La crise sanitaire et les confinements répétés entre 2020 et 2022 ont eu un rôle de catalyseurs des problèmes de santé mentale, affirmant la nécessité de se saisir de ce thème et d'en faire un sujet de préoccupation majeure. D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, en France, environ 3 millions de personnes souffrent de troubles psychiques sévères. Afin de mieux répondre aux enjeux liés à la santé mentale et à l'initiative de Villeneuve d'Ascq, 8 communes de l'agglomération lilloise associées à l'ARS et l'EPSM créent un Conseil Intercommunal de Santé Mentale.

Les collectivités territoriales mobilisées

Afin d'assurer à la population des communes signataires une meilleure adaptation de l'offre de soins, d'œuvrer en prévention et de gérer les situations de crise, les communes de Villeneuve d'Ascq, Anstaing, Baisieux, Chéreng, Forest-sur-Marque, Gruson, Tressin et Willems se réunissent désormais autour d'un Conseil Intercommunal de Santé Mentale. La coopération régulière et formalisée des acteurs concernées, permet la concertation et la coordination entre les services de psychiatrie publics, les élus locaux, les habitants et les aidants. Dans ce cadre, un nouvel emploi a été créé par la commune de Villeneuve d'Ascq. Le financement du poste de coordinateur du CISM est soutenu à 50% par l'ARS, le reste à charge étant réparti entre les communes au prorata de leur population.

L'ARS : un acteur central

L'Agence régionale de santé Hauts-de-France encourage et accompagne le développement de Conseils locaux de santé mentale (CLSM) partout dans la région avec pour objectif d'améliorer la coordination de l'action publique en faveur de l'insertion des personnes ayant des troubles psychiques. De ces dispositifs découlent des actions concrètes qui contribuent notamment au renforcement des compétences de ces personnes en mettant l'accent sur leurs capacités à agir et à être autonomes. En plus de l'accompagnement méthodologique des acteurs locaux, l'ARS finance à hauteur de 50% le poste de coordinateur du CISM. Le conseil impulsé par la Ville de Villeneuve d'Ascq est le 24ème de la région.

INVITATION
Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq
et Valérie QUESNE, adjointe déléguée à la santé
vous invitent à la signature officielle de la convention constitutive
du Conseil Intercommunal de Santé Mentale
mercredi 12 avril à 17h
à l'Hôtel de Ville de Villeneuve d'Ascq

Contact presse : **Louise Descharles – chargée de communication**
ldescharles@villeneuvedascq.fr – 03 59 31 60 50 – 03 20 43 50 50